

COMMISSION DE L'URBANISME

---

**RAPPORT CONCERNANT LA DEMANDE DE DEROGATION A 0,29 RELATIVE AU DOSSIER  
APA 29200-6, PARCELLE N° 1007, FEUILLE 28 DU GRAND-SACONNEX  
(AGRANDISSEMENT D'UNE VILLA MITOYENNE A LA VOIE-DE-GEX 21).**

---

Suite au mandat confié par le Conseil municipal en date du 18 février 2008, la Commission s'est réunie le 25 février 2008 afin d'étudier la demande de dérogation à 0,29 relative à l'agrandissement d'une villa mitoyenne à la Voie-de-Gex 21 / dossier APA 29200-6, parcelle n° 1007, feuille 28 du Grand-Sacconnex.

Après avoir étudié les divers plans en sa possession et auditionné le mandataire, la Commission, **à l'unanimité**, préavise favorablement le projet précité.

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de donner un préavis favorable à la demande de dérogation précitée.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Antoine ORSINI  
Rapporteur

Le Grand-Sacconnex, le 25 février 2008

CM 17308  
Point 42

**COMMUNE DU GRAND - SACONNEX**

**Rapport des délégués du conseil municipal auprès du Tennis - Club Grand - Sacconnex**

Mr. Steiner s'est excusé

En qualité de délégué auprès du tennis-Club Grand-Sacconnex, j'ai assisté à l'Assemblée Générale 2008 qui a eu lieu le 4 février courant.

Dans son rapport, le Président Stéphane Lambelet relève que l'année 2007 a été très positive pour le TCGS, notamment avec une série d'événements tennistiques marquants. Parmi les points positifs, une demande sans cesse croissante au niveau des juniors et un nombre des membres stable par rapport à l'année précédente. De plus, l'année 2007 a été marquée par la promotion d'une équipe interclubs en ligue nationale C. Le président félicite et remercie tous les capitaines et joueurs pour leur engagement et leurs résultats.

L'année 2008 sera une année de fête pour le club, avec la célébration du 30<sup>ème</sup> anniversaire du TCGS. Cet événement aura lieu le samedi 6 septembre 2008. Le programme sera mis à la disposition des membres dans le courant de l'année 2008.

Stéphane Lambelet, membre du comité depuis plus de 10 ans, parmi lesquelles 9 années de présidence, a décidé de ne pas reconduire son mandat. Il quitte ainsi cette place, avec une grande tristesse, pour des raisons professionnelles. Il adresse ses remerciements aux anciens présidents pour leur soutien et aux membres du comité.

Dans son rapport, le trésorier souligne que les frais, en excluant le clubhouse, ont très légèrement diminué. La rubrique clubhouse a subi une hausse de plus de 4'000.-. La mairie octroie depuis plusieurs années une certaine somme pour la gestion du clubhouse. Les années précédentes la mairie faisait un versement, qui apparaissait dans cette rubrique clubhouse. Depuis cette année, cette somme est directement déduite de la rétrocession. Celle-ci explique l'excédent des recettes pour cette saison estivale, qui a diminué par rapport à la saison précédente, passant de 27'217.10 à 21'274.90. Cette somme sera versée intégralement à la commune.

En ce qui concerne la saison hivernale 2006 / 2007, la location de la bulle a rapporté la somme de 52'975.-, dont 48'513.62, soit plus de 90% des nos recettes, seront versés à la commune. La somme de 69'788.72 sera donc versée à la commune pour l'exercice hivernal et estival 2007.

Dans son rapport le responsable clubhouse souligne que la réouverture du clubhouse a eu lieu en avril 2007, avec l'équipe de Kiat et Porn Martin. Les traditionnelles soirées ont été organisées et ont connu un franc succès. Au nom de tout le comité, Laurent Humbert-Droz adresse un grand remerciement à l'équipe de Martial, pour l'entretien des terrains et installations du TCGS.

Le responsable Interclubs livre le bilan de l'année 2007 :

8 équipes étaient inscrites, parmi lesquelles 2 équipes dames et 2 équipes hommes.

Parmi les résultats à retenir :

L'équipe de 1<sup>ère</sup> ligue Hommes promue en ligue nationale C et l'équipe de 2<sup>ème</sup> ligue Hommes reléguée en 3<sup>ème</sup> ligue. Les autres équipes se sont maintenues dans leur ligue. En tant que 2<sup>ème</sup> de leur groupe, l'équipe Senior de 3<sup>ème</sup> ligue est promue en 2<sup>ème</sup> ligue.

Perspective 2008 :

L'équipe de 2<sup>ème</sup> ligue Dames est supprimée du fait du manque de joueuses et une nouvelle équipe de ligue nationale C Dames rejoint le TCGS, transférée du TC Bernex.

Dans leur rapport, les responsables Juniors nous font part du fait que plus de 100 enfants ont suivi les cours d'été qui se sont déroulés entre avril et octobre 2007. La traditionnelle journée des Juniors, sous forme de Coupe Davis, a eu lieu au mois de juin, avec une quarantaine d'enfants.

Pour la première fois, le mouvement junior a son propre t-shirt. Il a été distribué avant les fêtes de Noël, à tous les enfants participant aux cours Juniors.

La session d'été commencera le mercredi 2 avril, les inscriptions seront envoyées par courrier et disponibles sur le site internet à la fin du mois de février.

Un résultat à souligner : le titre de championnes genevoises remportée par l'équipe des Filles C (moins de 12 ans), composée de Sophie Marcolini et Camille Krauer.

Le comité félicite Céline Romanens et David Jeandet qui ont réussi le brevet Jeunesse et Sport 1, qui leur permet d'être reconnus en tant que moniteurs qualifiés.

Ils rejoignent l'équipe de moniteurs.

**Election du Président**

Stéphane Lambelet quitte son poste de président et de membre du comité, Hervé Humbert-Droz reprend la présidence du TCGS. Il précise qu'il s'agira d'une année transitoire, avant son départ du comité prévu en 2009.

Ensuite sont élus les membres du comité et les vérificateurs des comptes

Après quelques propositions individuelles et points divers, l'assemblée générale s'est terminée par une intervention de notre Maire, madame Böhler qui a fait un exposé succinct concernant le futur agrandissement du centre sportif de Blanché. Mme Böhler affirme que le projet fait partie des priorités de la commune. Cependant, le projet demande de l'espace et entraînera des travaux conséquents. La commune espère pouvoir réaliser ce projet en 2014.

Vers 21h00, le Président clôt la séance et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié et des petits fours.

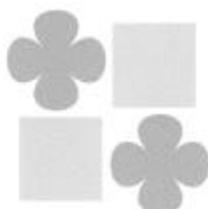
Grand-Sacconnex, le 19 février 2008

Les délégués

Calin Schiau

Eric Steiner : excusé





Association  
Secteur  
Attenville  
Pommier

A.S.A.P.

*CTI du 17.3.2008  
Point 12*

Madame le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,  
Monsieur le Président du Conseil municipal,

Mairie du Grand-Saconnex  
Route de Colovrex 18  
1218 Le Grand-Saconnex

Le Grand-Saconnex, 14 février 2008

**Président**

Peta GIROD

**Secrétaire**

Guy GIROD

**Trésorière**

Maryline MENETREY

**A.S.A.P.**

Case Postale 118  
1218 Le Grand-Saconnex

**E-mail**

info@asap-  
grandsaconnex.ch

**Website**

www.asap-  
grandsaconnex.ch

**Compte postal**

CCP 17-651840-1

Concerne : Séance du conseil municipal du lundi 18 février 2008 :  
oppositions concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 140'000 pour la  
réalisation d'un Eco-point à la rue Gardiol.

Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,  
Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Monsieur le Président du Conseil municipal,

ASAP entend soutenir la réalisation de plusieurs Eco-points dans le quartier du Pommier mais  
ne peut pas accepter qu'ils soient **positionnés** en des lieux qui généreront d'importantes nuisances  
pour les habitants, le trafic automobile (TPG compris) ainsi que pour la sécurité des piétons.

Nous vous remercions pour avoir auditionné par devant la commission de l'environnement,  
du 28 janvier 2008, une délégation d'ASAP venue proposer d'autres emplacements situés dans  
le quartier du Pommier.

Le comité d'ASAP dans sa séance du 31 janvier 2008, a décidé à l'unanimité de lancer  
une pétition **contre le positionnement** de cet Eco-point qui générera des nuisances pour les  
habitants de cette rue. Cette pétition s'oppose également à l'éventuelle demande d'autorisation  
de construire liée à cet emplacement.

Nous précisons à nouveau que nous ne sommes pas contre les Eco-points et c'est pourquoi nous  
avons fait des propositions constructives par écrit et décrites durant notre audition.

Vous trouverez annexés les pétitions et signatures des habitants qui s'opposent à la construction  
de l'Eco-point noté en référence.

Cela fait plus de 11 années que Giacometti vit sans véritable Eco-point et quelque trois ans que  
Le Pommier patiente. Nous observons que l'étude sur le **positionnement** de cet Eco-point a été  
réalisée à une époque où l'on ne savait pas encore quels commerces viendraient au Pommier et,  
surtout avant que la commune n'ait acheté la ferme du Pommier qui est un lieu idéal pour cet  
équipement.

Regrettant que nous ayons été obligés d'agir de cette façon face à un projet indispensable en  
matière de développement durable mais très mal positionné, Recevez, Madame le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs, Monsieur le Président du Conseil municipal,  
mes respectueuses salutations.

Peta Girod, Président

copie à l'Union Interparlementaire

## PÉTITION

**contre l'ouverture d'un crédit de CHF 140'000 pour la réalisation d'un Eco-point à la rue Gardiol (point 1 sur le plan ci-dessous) et opposition contre toute demande d'autorisation de construire liée à la réalisation de cet Eco-point à l'emplacement concerné par ce crédit de CHF 140'000.**

Cet éco-point présente plus d'inconvénients que d'avantages :

- L'emplacement prévu sera **bruyant** (jour et nuit) pour tous les habitants riverains ;
- Un éco-point est susceptible de dégager des **odeurs de putréfactions** et attire les guêpes, mouches et autres **insectes**. Ceci provoquera des nuisances aux habitations proches ainsi qu'aux enfants jouant dans l'espace vert situé devant l'Union Interparlementaire et qui jouxte cet emplacement ;
- Il est situé à moins de 50 mètres des salles de conférences et bureaux de l'Union-Interparlementaires et provoquera une **gêne esthétique** importante ;
- Son emplacement, bordant la chaussée de la rue Gardiol, causera des **perturbations au trafic routier** et plus particulièrement aux bus TPG. Les utilisateurs venant en véhicules parqueront en 2<sup>ème</sup> position ou sur le trottoir pour décharger les objets à recycler et bloqueront du même coup la circulation sur la rue Gardiol. La **sécurité des piétons** risque d'en être affectée.

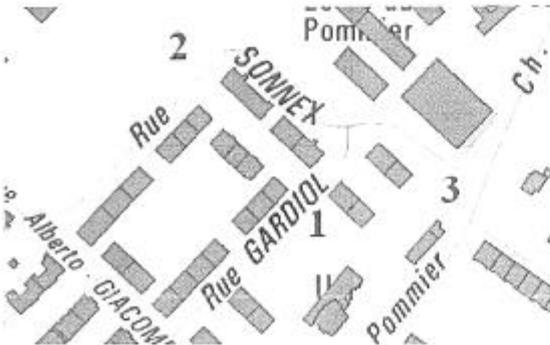
Les signataires de la présente pétition demandent à ce que les autorités étudient un emplacement qui réponde aux critères suivants :

- être suffisamment éloigné des habitations pour ne pas causer des nuisances aux riverains ;
- être accessible à pied et en véhicule sans mettre en péril la sécurité des piétons ou perturber le trafic routier ;
- pouvoir être fermé chaque jour dès 20h au plus tard et le dimanche ;

Vu la construction d'un groupe de commerces à la rue Sonnex, ce lieu est idéal pour accueillir un éco-point (**point 2 sur le plan ci-dessous**).

Vu l'acquisition de la ferme du Pommier en 2006 par la commune du Grand-Saconnex, ce lieu est idéal pour intégrer un éco-point dans la verdure existante qui est suffisamment éloigné des habitations pour ne pas les gêner (**point 3 sur le plan ci-dessous**). Cet emplacement aurait le mérite de pouvoir être fermé dès 20h au plus tard et le dimanche. De plus, accessible à pied, à vélo ou en voiture, il est situé en dehors des chaussées et ne causerait par conséquent aucune gêne à la circulation existante (TPG compris). La sécurité des piétons n'en serait alors pas affectée.

Les signataires de la présente déclarent vouloir faire opposition à toute demande d'autorisation de construire qui serait déposée par la commune en vue de réaliser à la rue Gardiol le projet d'éco-point en question.

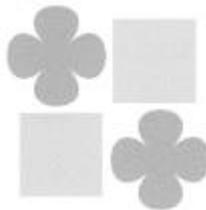


Le Grand-Saconnex, 9 février 2008

Pour adresse : ASAP (Association Secteur Attenville-Pommier) – Mme Peta GIROD, Président  
CP 118 – 1218 Le Grand-Saconnex

Pétition contre la création et opposition à toute demande de construire un Eco-point à la rue Gardiol

Page 1 / 2



Association  
Secteur  
Attenville  
Pommier

A.S.A.P.

Par porteur

**Président**

Peta GIROD

**Secrétaire**

Guy GIROD

**Trésorière**

Marilyne Ménétreay

**A.S.A.P.**

Case Postale 118  
1218 Le Grand-Saconnex

**E-mail**

info@asap-  
grandsaconnex.ch

**Website**

www.asap-  
grandsaconnex.ch

**Compte postal**

CCP 17-651840-1

C17.17.3 2008  
Annexe 1

Madame le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,  
Monsieur le Président du Conseil municipal,

Mairie du Grand-Saconnex  
Route de Colovrex 18  
1218 Le Grand-Saconnex

Le Grand-Saconnex, 16 mars 2008

Concerne : Séance du conseil municipal du lundi 17 mars 2008 :  
Pétition pour le déplacement d'un Eco-point prévu à la rue Gardiol.

Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,  
Monsieur le Président du Conseil municipal,

ASAP vous communique en annexe **72** signatures supplémentaires de  
pétitionnaires venant compléter les **67** signatures qui vous ont été transmises le  
14 février contre l'emplacement de cet Eco-point à la rue Gardiol.

**TOTAL des pétitionnaires : 139**

+ 31 (C17.3)

Nous vous informons qu'ASAP a déposé des observations le 29 février 2008 à la  
police des constructions contre la demande d'autorisation de construire de cet  
Eco-point.

Une copie a été adressée le même jour à la commune du Grand-Saconnex.

Deux faits importants doivent être relevés :

1. La police des constructions a qualifié cette réalisation de **déchetterie** et non  
pas d'Eco-point comme indiqué de façon erronée dans la délibération du 18  
février 2008 du Conseil municipal.  
Sur le plan juridique et concret une déchetterie recueille, en plus des déchets  
recyclables, des objets encombrants (habits, meubles, matelas, équipements  
ménagers, etc ...). Un Eco-point recueille les déchets recyclables (verres,  
papiers, cartons, piles, huile végétale, déchets organiques).
2. La délibération du Conseil municipal du 18 février 2008 au sujet de  
l'ouverture d'un crédit de CHF 140'000 pour la réalisation d'un Eco-point à  
la rue Gardiol (point 5.2) précise de façon erronée dans son exposé des  
motifs que « ... l'implémentation ... soumise en 2007 au Groupe de pilotage  
du Pommier (Etat - CIA - Commune) a permis d'enregistrer **que les  
propriétaires des immeubles ne feraient pas opposition.** »

J..

En effet, en date du 5 mars 2008, M. J. Lateo, Responsable de la division immobilière de la CIA et le Secrétaire adjoint du DCTI, M. G. Albert informaient ASAP de leur **désaccord** quant à l'emplacement Gardiol pour un éco-point.

La CIA et l'Etat de Genève précisait « Nous avons également insisté sur le fait que si la Commune devait maintenir ce choix, elle en assumerait **l'entière responsabilité**. »

La CIA et l'Etat de Genève précisait qu'«Après avoir exprimé clairement notre position, nous avons estimé **qu'il n'était pas du rôle de la CIA, en tant qu'institution publique, ni de l'Etat, en tant que « maître d'ouvrage », de s'opposer par voie légale** à un projet qui se réalise sous la responsabilité de la Commune du Grand-Saconnex, et de surcroît sur son domaine public communal ».

Dans son courrier du 5 mars 2008 à l'ASAP, la CIA et l'Etat de Genève relevaient avoir communiqué cette opposition quant au choix de l'emplacement par courrier daté du 17 juillet 2007 adressé à la commune du Grand-Saconnex. « ... nous tenons à confirmer l'opposition du groupe de pilotage du Pommier, à l'exception des représentants de la Commune du Grand-Saconnex, quant à l'emplacement retenu pour la réalisation de cet éco-point. ».

Ce même courrier du 17 juillet 2007 de la CIA/Etat de Genève à la commune précisait également :

« Par la présente nous vous informons de notre désaccord quant à l'emplacement choisi par la Commune pour la réalisation de cet éco-point. Le choix de cet emplacement n'a pas reçu l'aval du groupe de pilotage. Nous sommes persuadés que la localisation à l'angle des rues Giacometti et Sonnex reste une alternative à étudier. Ce genre d'équipement, dont nous reconnaissons la nécessité, génère des nuisances visuelles et probablement sonores pour les bâtiments situés à proximité, aussi il nous semble important, pour limiter ces effets, de bien choisir la localisation ».

Une copie du courrier du 5 mars 2008 est jointe à la présente.

**ASAP comprend de la position de la CIA et de l'Etat de Genève qu'en cas de demande de baisse de loyer de la part des locataires directement concernés par cet Eco-point, la Commune sera seule à en répondre.**

ASAP, compte tenu des faits susmentionnés, espère que les autorités communales sauront adapter leur stratégie en matière d'Eco-point afin de tenir compte du point de vue des pétitionnaires, de la CIA et de l'Etat de Genève membres du Groupe de pilotage et des éventuelles conséquences financières que devraient supporter la commune du Grand-Saconnex.

ASAP demande au Conseil municipal de bien vouloir renoncer à réaliser cet Eco-point à l'emplacement projeté et compléter son étude pour l'implémenter comme demandé vers la Migros et/ou dans le périmètre de la ferme du Pommier.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez agréer, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Monsieur le Président du Conseil municipal, mes respectueuses salutations.

Peta GIROD, Président

Annexes : **—signatures supplémentaires « Pétition »**  
- courrier du 5 mars émanant de la CIA et l'Etat de Genève  
Copie à :  
- J. LATEO, CIA  
- G. ALBERT, DCTI  
- J.-P. CHAPPUIS, Service technique, commune du Grand-Saconnex





Boulevard des Saint-Georges 38  
Case postale 176  
1211 Genève 8  
Téléphone : 022 809 16 31  
Fax : 022 329 79 46

A.S.A.P – Association Secteur  
Attenville Pommier  
Case postale 118  
1218 Le Grand-Saconnex  
A l'attention de Mme Peta Girod  
Présidente

N/réf. : JL/pab  
Dossier traité par : John Lateo  
Tél. : 022 809 16 31  
Fax : 022 329 79 46

Genève, le 5 mars 2008

Concerne : quartier résidentiel du Pommier -  
aménagement d'un éco-point à la rue Gardiol

Chère Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 3 mars 2008 et de ses annexes dont nous avons pris bonne note.

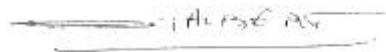
Par la présente nous tenons à confirmer l'opposition du groupe de pilotage du Pommier, à l'exception des représentants de la Commune du Grand-Saconnex, quant à l'emplacement retenu pour la réalisation de cet éco-point.

Pour information, nous vous transmettons en annexe les courriers échangés à ce sujet avec la Commune du Grand-Saconnex. Comme vous pourrez le constater à la lecture de notre lettre du 17 juillet 2007, il est clairement mentionné « *Par la présente, nous vous informons de notre désaccord quant à l'emplacement choisi par la Commune pour la réalisation de cet éco-point. Le choix de cet emplacement n'a pas reçu l'aval du groupe de pilotage. Nous sommes persuadés que la localisation à l'angle des rues Giacometti et Sonnex reste une alternative à étudier. Ce genre d'équipement, dont nous reconnaissons la nécessité, génère des nuisances visuelles et probablement sonores pour les bâtiments situés à proximité, aussi il nous semble important, pour limiter ces effets, de bien choisir la localisation* ».

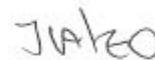
Nous avons également insisté sur le fait que si la Commune devait maintenir ce choix, elle en assumerait l'entière responsabilité. Par ailleurs, dans le but de réduire les nuisances, nous avons proposé de diminuer le nombre de containers. La discussion a été reprise au cours de la séance N° 71 du groupe de travail, qui a eu lieu le 19 octobre 2007. A cette occasion, nous avons confirmé à la Commune notre opposition au choix de l'emplacement, tant pour les nuisances imposées aux locataires des immeubles voisins, qu'au point de vue esthétique.

Après avoir exprimé clairement notre position, nous avons estimé qu'il n'était pas du rôle de la CIA, en tant qu'institution publique, ni de l'Etat, en tant que « maître d'ouvrage », de s'opposer par voie légale à un projet qui se réalise sous la responsabilité de la Commune du Grand-Saconnex, et de surcroît sur son domaine public communal.

Espérant ainsi avoir clarifié notre position sur ce sujet, nous vous prions d'agréer, chère Madame, l'expression de nos sincères salutations.



G. Albert  
Secrétaire adjoint DCTI



J. Lateo  
Division immobilière CIA

Annexes mentionnées



## La Mémoire du Grand-Saconnex Portrait d'un Saconnésien

### Henri Schmitt, Conseiller d'Etat (1926-1982)



Après la présentation du Conseiller d'Etat saconnésien Guillaume Pictet, «La Mémoire du Grand-Saconnex» a le plaisir de tracer le portrait d'un autre ancien Conseiller d'Etat, habitant de notre commune, Henri Schmitt.

Henri Schmitt est né le 23 mai 1926. Citoyen genevois, il est le descendant d'une famille originaire de Delémont. Après avoir fait ses études primaires, il a obtenu en 1944 sa maturité latine au Collège de Genève. Il a fréquenté ensuite l'Université de notre ville où il a obtenu sa licence en droit en 1947. Il a prêté le serment d'avocat en 1947 et a obtenu son brevet deux ans plus tard.

Marié à Hilde Märki, avocate, originaire de Zurich, il est père de deux filles, Evelyn et Karin. Il a ouvert une étude avec son épouse, docteur en droit, en 1951. De confession protestante, Henri Schmitt parlait couramment l'allemand et l'anglais.

Ancien président des Jeunesses radicales romandes, puis suisses, Henri Schmitt a véritablement commencé sa carrière politique en 1957, en devenant député. Il s'était présenté au Grand Conseil pour la première fois en 1954. Cette année-là, le parti radical présentait 80 candidats et 32 députés furent élus. Henri Schmitt n'arriva qu'au 68ème rang.

Tenace, il se présenta à nouveau lors de l'élection au Grand Conseil de 1957 (les législatures étaient à l'époque de 3 ans) et il fut élu au 16ème rang. Quatre ans plus tard, en 1961, le parti radical essayait un grave revers électoral (dix sièges de moins au parlement et trois de perdus au Conseil d'Etat). Très rapidement, Henri Schmitt allait devenir l'homme de «la remontée radicale». Il était élu Conseiller national en 1963, puis magistrat cantonal en 1965. précisons encore qu'il a présidé en 1965 les «chantiers de l'Eglise protestante de Genève», l'année de son élection au Conseil national.

De plus, Henri Schmitt était l'homme des situations difficiles et ne les craignait pas, en toutes circonstances, même si cela pouvait le desservir sur le plan de la popularité, et parce qu'il n'est pas toujours possible de prodiguer aux citoyens et aux citoyennes les explications qui leur permettent de mieux comprendre et d'apprécier différemment.

Henri Schmitt est entré au Conseil d'Etat lors des élections du 21 novembre 1965, à l'âge de 39 ans seulement, ce qui faisait de lui le benjamin du gouvernement genevois. Il a repris des mains de René Helg, libéral, le Département de justice et police. René Helg avait décidé de se retirer du gouvernement après y avoir siégé pendant 8 ans afin de pratiquer à nouveau son métier d'avocat. Henri Schmitt fit alors son entrée au Conseil d'Etat en compagnie de MM. Gilbert Duboule, Jean Babel et Willy Donzé.

Chef du Département de justice et police, il devint le patron des forces responsables du maintien de l'ordre. Il dut affronter, à Genève, le

international, avec tout ce que cela implique de mesures de sécurité particulières qu'il importe de prendre.

En sa qualité de chef du Département de justice et police, il était sans cesse attaqué par la gauche et devait également essuyer les critiques de la droite chaque fois qu'il renonçait à la manière forte! Il a été l'artisan de la fermeture du Centre-Ville. Il a ordonné la destruction à l'aube d'une maison du Prieuré. Il était personnellement très préoccupé par les rapports entre la raison d'Etat et les libertés individuelles; il a choisi le slogan nixonien: «la loi et l'ordre» comme bannière de son département.

Tout comme il l'avait fait à la tête du Département de justice et police, de 1965, à 1973, Henri Schmitt sut prendre ses responsabilités à la tête du Département de l'économie publique qu'il dirigea de 1973 à 1977. La récession économique qui sévissait alors entraîna l'occupation, par le personnel, de diverses entreprises en difficultés. Henri Schmitt intervint à maintes reprises dans des conflits de travail pour faire adopter, par les partenaires sociaux, des solutions satisfaisantes pour les uns et les autres, jouant à la fois les rôles de conseiller, d'arbitre et de conciliateur dans l'intérêt bien compris de la collectivité. Ses fonctions de chef du Département de l'économie publique lui valurent d'être aussi le grand patron de l'aéroport de Cointrin, ce poumon indispensable de la vie économique genevoise, au service également des autres cantons romands ainsi que des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, qui jouxtent la frontière du canton du bout du Léman. Il créa dans notre canton un Office de promotion pour les produits genevois.

Ambitieux, combatif, Henri Schmitt a surtout été malchanceux. Lorsqu'il a été élu au Conseil d'Etat, le Département de justice et police était une sinécure. Mais peu après – souvenons-nous de mai 68! – il est devenu le plus «chaud» de la République. L'abandonne-t-il en 1973, après huit ans d'une direction difficile, pour le Département de l'économie publique, jusqu'alors fort paisible, et le voici au seuil de la crise!

Pendant ses douze années au Conseil d'Etat genevois, Henri Schmitt accéda à deux reprises à sa présidence, la première fois en 1972, la seconde fois en 1977.

A l'âge de 50 ans, Henri Schmitt avait siégé (jusqu'à l'automne 1975) pendant trois législatures sous la coupole fédérale en qualité de Conseiller national (1963-1975). Au cours de sa dernière législature, il fut membre de la commission du commerce extérieur, puis membre de la commission permanente des finances du Conseil national qu'il présida également, tout comme il fut nommé à la tête de la délégation parlementaire des finances qui réunit les deux chambres. Il fut également rapporteur du budget à plusieurs reprises et président de la Conférence suisse des directeurs de justice et police. Au cours de son mandat de Conseiller national, il est intervenu avec énergie et détermination en demandant à plusieurs reprises à Berne de ne plus défavoriser Cointrin par rapport à Kloten. Il s'occupa activement de l'amélioration du trafic en énergie